

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE DE LA VILLE DE BÉTHUNE

BÉTHUNE
59000

ARRÊTE N° 2023-1007

Objet : Règlementation de la circulation et du stationnement. Autorisation d'usage de haut-parleurs sur la voie publique.

Publié le : 18 décembre 2023

Article 1er : Le maire a l'honneur de vous adresser ci-joint l'arrêté de règlementation de la circulation et du stationnement, ainsi que l'autorisation d'usage de haut-parleurs sur la voie publique.

Article 2 : Le maire a l'honneur de vous adresser ci-joint l'arrêté de règlementation de la circulation et du stationnement, ainsi que l'autorisation d'usage de haut-parleurs sur la voie publique.

Article 3 : Le maire a l'honneur de vous adresser ci-joint l'arrêté de règlementation de la circulation et du stationnement, ainsi que l'autorisation d'usage de haut-parleurs sur la voie publique.

Article 4 : Le maire a l'honneur de vous adresser ci-joint l'arrêté de règlementation de la circulation et du stationnement, ainsi que l'autorisation d'usage de haut-parleurs sur la voie publique.

Article 5 : Le maire a l'honneur de vous adresser ci-joint l'arrêté de règlementation de la circulation et du stationnement, ainsi que l'autorisation d'usage de haut-parleurs sur la voie publique.

Article 6 : Le maire a l'honneur de vous adresser ci-joint l'arrêté de règlementation de la circulation et du stationnement, ainsi que l'autorisation d'usage de haut-parleurs sur la voie publique.

Article 7 : Le maire a l'honneur de vous adresser ci-joint l'arrêté de règlementation de la circulation et du stationnement, ainsi que l'autorisation d'usage de haut-parleurs sur la voie publique.

Article 8 : Le maire a l'honneur de vous adresser ci-joint l'arrêté de règlementation de la circulation et du stationnement, ainsi que l'autorisation d'usage de haut-parleurs sur la voie publique.

Article 9 : Le maire a l'honneur de vous adresser ci-joint l'arrêté de règlementation de la circulation et du stationnement, ainsi que l'autorisation d'usage de haut-parleurs sur la voie publique.

Article 10 : Le maire a l'honneur de vous adresser ci-joint l'arrêté de règlementation de la circulation et du stationnement, ainsi que l'autorisation d'usage de haut-parleurs sur la voie publique.

ARRÊTÉ

Arrêté Cyclo Cross du 14 janvier 2024

Publié le 18 décembre 2023

Réglementation de la circulation et du stationnement.
Autorisation d'usage de haut-parleurs sur la voie publique

SOURD OU MALENT
1 CLIC